

ARRETE N° 2023-174

**Composition de la commission consultative paritaire des agents contractuels
(CCP/AC)**

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE LUMIERE LYON 2

Vu, le code de l'éducation ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté n° 2022-246 instituant la commission consultative paritaire à l'égard des agents contractuels exerçant leurs fonctions à l'Université Lumière Lyon 2 ;

Vu l'arrêté n° 2022-286 portant proclamation des résultats de l'élection des représentant.e.s du personnel à la commission consultative paritaire des agents non contractuels;

ARRETE

Article 1 : La commission consultative paritaire des agents non titulaires est constituée comme suit :

1. Représentant.e.s de l'établissement

1.1 Représentant.e.s titulaires

- Madame Nathalie DOMPNIER, Présidente de l'université Lumière Lyon 2,
- Madame Irène GAZEL, Directrice générale des services,
- Monsieur Nicolas ESPINOSA, Responsable du service du budget,
- Monsieur Damien OBRIER, Responsable administratif et financier de composante,
- Madame Elise REUSSER, Responsable du service de la formation, du recrutement et du développement des compétences,
- Madame Nadine CHAPPUIS, Responsable du service des personnels BIATSS,
- Madame Béatrice MEZIERE, Responsable administratif et financier de l'institut de Psychologie.

1.2 Représentant.e.s suppléant.e.s

- Monsieur Willy BEAUVALLET, Vice-président en charge des personnels, de l'action sociale et des ressources budgétaires,
- Madame Setty MORETTI, Directrice de l'UFR des langues,
- Madame Dawn GREEN, Enseignante-chercheuse,
- Madame Daniella BARDOT RIVIERE, Responsable administratif et financier de l'UFR LANGUES,
- Madame Tiphaine GETTO, Responsable du service des moyens généraux,
- Monsieur Fabrice MANOHA, Directeur des Systèmes d'Information,
- Monsieur Yannick MANACH, Directeur des Affaires Financières.

2. Représentant.e.s du personnel

2.1 Catégorie A

Titulaires :

- Madame Hélène CHAUVEAU, Chef de projet - CGT,
- Monsieur Marc Antoine BURIEZ, Responsable d'édition webmaster.
- /

Suppléant.e.s :

- /
- /
- /

2.2 Catégorie B

Titulaires :

- Madame Anissa BELBEY, Référente communication et événementiel,
- Madame Marie MALAPRADE, Assistante coordination et communication - CGT.

Suppléant.e.s :

- Madame Laura NIEDDU, BIATSS projet,
- Madame Lorry CLUZEL, Technicienne métier de la scène.

2.3 Catégorie C

Titulaires :

- Madame Anne-Lore BONIN, Gestionnaire de scolarité - CGT,
- Monsieur Nicolas HOLLER, Adjoint de recherche et formation contractuel - CGT.
- Madame Myriam LAPRAND, Gestionnaire de scolarité

Suppléant.e.s :

- Madame Marion DELAIGUE, Secrétaire de direction,
- /
- /

Article 2 : Les membres de la commission consultative paritaire des agents contractuels sont désignés pour une période de quatre années, à compter de la date de signature du présent arrêté.

Article 3 : Mme Marie-Reine MARANDEL, en sa qualité de directrice générale des services adjointe en charge des ressources humaines de l'établissement, est désignée en tant que « membre invité » de la commission. Ce statut ne lui confère ni voix délibérative ni voix consultative. Elle est autorisée à assister à la commission lorsqu'elle siège en formation plénière ou en formation restreinte. Cette qualité lui est accordée jusqu'au renouvellement de la commission.

Article 4 : La Directrice générale des services de l'université Lumière Lyon 2 est chargée de l'exécution du présent arrêté.

A Lyon, le 30/05/2022

Pour la Présidente,
la Directrice Générale des Services,

Pour la Présidente et par délégation,
La Directrice Générale des Services adjointe
en charge des ressources humaines
et de l'action sociale

Irène GAZEL

Marie-Reine MARANDEL

